



---

*Commission des affaires constitutionnelles*  
*Le président*

---

28.2.2022

M. Johan Van Overtveldt  
Président  
Commission des budgets  
BRUXELLES

Objet: Avis sur les orientations générales pour la préparation du budget 2023,  
section III – Commission (2021/2226(BUI))

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure en objet, la commission des affaires constitutionnelles a été chargée de soumettre un avis à votre commission. Au cours de sa réunion du 26 janvier 2022, elle a décidé de transmettre cet avis sous forme de lettre. Lors de sa réunion du 28 février 2022, elle a examiné ce sujet et a adopté un avis<sup>1</sup>, qui invite la commission des budgets à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions exposées ci-dessous.

Les membres de la commission soulignent que l'Union doit adopter un budget 2023 suffisant pour financer l'exercice des compétences attribuées à l'Union par les traités, axer ce budget sur l'intérêt européen commun et obtenir par son intermédiaire les résultats qui comptent pour les citoyens européens.

Ils rappellent que les institutions de l'Union sont convenues d'une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres pour assurer le remboursement du plan de relance. Il est important que les trois institutions respectent le calendrier convenu.

Les membres de la commission soulignent en outre que le budget 2023 devrait fournir les ressources nécessaires à la traduction en actes des conclusions de la conférence sur l'avenir de

---

<sup>1</sup> Étaient présents au moment du vote final: Antonio Tajani (président et rapporteur pour avis), Gabriele Bischoff (première vice-présidente), Charles Goerens (deuxième vice-président), Giuliano Pisapia (troisième vice-président), Gerolf Annemans, Vladimír Bilčík (représentant Loránt Vincze), Damian Boeselager, Geert Bourgeois, Włodzimierz Cimoszewicz, Gwendoline Delbos Corfield, Pascal Durand, Daniel Freund, Sandro Gozi, Brice Hortefeux, Laura Huhtasaari, Seán Kelly (représentant Esteban González Pons), Gilles Lebreton (représentant Antonio Maria Rinaldi), Victor Negrescu, Paulo Rangel, Domènec Ruiz Devesa, Jacek Saryusz Wolski, Helmut Scholz, Pedro Silva Pereira, Sven Simon, László Trócsányi, Guy Verhofstadt et Rainer Wieland.

l'Europe (ci-après, la «conférence»), y compris sous forme de propositions législatives ou de modifications des traités.

Une communication efficace avec les citoyens et une consultation appropriée de ces derniers devraient figurer parmi les priorités du budget, afin de garantir que leur participation soit réelle et significative. En particulier, il convient de prévoir des moyens financiers suffisants pour assurer le suivi de la conférence en consultant de manière régulière les citoyens sur les objectifs stratégiques de l'Union, les difficultés qu'elle rencontre et les priorités qu'elle doit se donner.

Les membres de la commission affirment qu'il est indispensable de financer comme il se doit les programmes, activités et initiatives de l'Union qui sont essentiels pour renforcer les processus de démocratie participative dans l'Union, redonner confiance aux citoyens et améliorer leur connaissance des politiques menées par l'Union européenne, comme l'initiative citoyenne européenne et le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs». Ils rappellent à cet égard la nécessité d'une ligne budgétaire consacrée à la rédaction de modèles de programmes, sans caractère contraignant, pour l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale dans l'enseignement primaire et secondaire. De tels programmes contribuent non seulement à développer des sociétés ouvertes, fondées sur les droits, démocratiques, égalitaires et inclusives, mais c'est surtout sur le respect de la démocratie et des droits fondamentaux, notamment sur l'absence de discrimination et l'égalité hommes-femmes, qu'il convient d'insister.

Ils rappellent également que les structures chargées de la communication avec les citoyens et de la lutte contre la désinformation au sein des institutions et des organes de l'Union, notamment les représentations de la Commission et les bureaux de liaison du Parlement européen, doivent bénéficier de niveaux de financement adéquats pour s'acquitter efficacement de leur mission.

Les membres de la commission soulignent qu'il faut davantage associer l'ensemble des collectivités locales des États membres, aussi bien la capitale que les petites villes et les villages, à la vie démocratique de l'Union. Ils se réjouissent à cet égard de la mise en œuvre du programme «Construire l'Europe avec les entités locales».

En outre, ils attirent l'attention sur l'impératif d'appliquer pleinement le règlement (UE, Euratom) 2020/2092 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union, afin de sauvegarder les intérêts financiers de l'Union.

Enfin, les membres de la commission proposent de fournir des ressources budgétaires suffisantes au fonctionnement de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, afin d'élargir ses missions de contrôle de la publicité politique et des dons, conformément à la proposition de refonte du règlement (UE, Euratom) n° 1141/2014 présentée par la Commission le 25 novembre 2021. Par ailleurs, si une autorité électorale européenne était créée d'ici à 2023, il faudrait prévoir son financement adéquat.

Je ne doute pas que la commission des budgets tiendra compte de ces suggestions lors de l'élaboration des orientations pour le budget 2023.

[Formule de politesse]

Antonio Tajani